

# SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1909-1910.

## COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 10 FÉVRIER 1910.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

1.

334.

Par pétition datée de Bruxelles, les sieurs De Breukel et consorts, habitant la rue de Ligne, exposent les désagréments qui leur sont causés ainsi qu'aux voituriers empruntant cette rue, depuis l'établissement du tramway Bourse-Place des Gueux.

Les pétitionnaires signalent cet état de choses au Parlement afin de le documenter sur la nécessité de modifier la loi concernant l'exploitation des transports en commun.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.*

2.

336.

M. Arthur de Cannart d'Hamale, à Ixelles, prie le Sénat « d'exiger des cartes précises préalablement aux concessions demandées au Congo ».

DÉCISION :

*Ordre du jour.*

Numéros  
d'ordre.      Numéros  
du registre des  
pétitions.

3.      251.      Par pétition datée de Gand, les sieurs Blanckaert et consorts « prient les Chambres législatives de voter, à bref délai, une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner ou de faire donner dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants. »

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.*

4.      330.      Le sieur Jean Samyn transmet au Sénat un exemplaire du rapport « concernant la réglementation légale du travail des femmes et des enfants dans l'industrie textile en Belgique », présenté au XI<sup>e</sup> Congrès syndical des 25 et 26 décembre 1909.

Le pétitionnaire prie le Sénat d'examiner ce document et il espère que la Haute Assemblée adoptera ses conclusions et en fera l'objet d'une loi à mettre en vigueur le plus tôt possible.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

5.      329.      Les président, trésorier et secrétaire de l'Association générale des classeurs et messagers du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, transmettent au Sénat le texte des vœux ci-après, adoptés par cette association, dans son assemblée générale du 23 janvier 1910 :

1<sup>o</sup> En faveur de l'adoption, au cours de la présente session, de la proposition de MM. Lemonnier et consorts, tendant à augmenter les traitements et salaires du personnel inférieur des divers Départements ministériels ;

2<sup>o</sup> De voir adopter la proposition de loi de M. Bertrand, accordant des indemnités au personnel de l'État pendant la durée de l'Exposition de 1910.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre des Finances.*

Numéros  
d'ordre.      Numéros  
du registre des  
pétitions.

6.      331.      Par pétition datée de Jambes, le sieur Jules Denys, ancien facteur des postes, pensionné, demande sa réadmission dans l'Administration.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

7.      328.      Les président et secrétaire du « Fonds intercommunal de chômage de l'agglomération gantoise » émettent le vœu de voir instituer une commission gouvernementale contre le chômage, conçue d'après les bases de celle qui fonctionne en Hollande.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

8.      825.      Les président et secrétaire de la Chambre de discipline des avoués près le tribunal de première instance de Bruxelles exposent que les avoués de Bruxelles qui étaient dans ces derniers temps patentés à 50 francs, vont être portés à 700 francs par suite de la surtaxe mise par l'Etat, en 1908, et de la majoration des additionnels qui vont être incessamment votés par le Conseil communal de Bruxelles.

D'autre part, le chiffre des *pro Deo* a augmenté, à Bruxelles surtout, dans des proportions considérables, et la loi sur la matière non seulement oblige les avoués à prêter gratuitement leur ministère, mais leur impose la charge de dépenses constantes.

Aussi les pétitionnaires estiment qu'il doit être mis fin au régime des surtaxes que l'administration fiscale a instauré depuis 1908 en ce qui les concerne, et qu'en outre il leur soit tenu compte des services qu'ils rendent aux justiciables indigents et prétendument indigents.

Ils demandent donc au Sénat de les exonérer du droit de patente en compensation des charges exceptionnelles que leur imposent les abus du *pro Deo*, ou tout au moins qu'on en revienne au régime d'avant 1908.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice  
et à M. le Ministre des Finances.*

Numéros du registre des  
d'ordre. pétitions.

9. 324. Le Conseil communal d'Anderlecht émet le vœu de voir réaliser, dans le plus bref délai possible, le prolongement de la ligne vicinale à traction électrique Bruxelles-La Roue jusqu'au centre de la ville de Hal, en passant par Leeuw-Saint-Pierre.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,  
Postes et Télégraphes.*

10. 323. Par pétition datée de Franière, le sieur Camille Pochet et la dame Sylvie Pochet exposent qu'ils ont été frustrés d'un héritage et demandent de rentrer dans leurs droits.

DÉCISION :

*Ordre du jour.*

11. 322. Les sieurs Brijs et consorts, membres du Cercle des instituteurs chrétiens de Courtrai, formulent les vœux ci-après :

1° Égalité des écoles communales, adoptées et libres, dans la répartition des subsides scolaires, de même qu'en ce qui concerne le traitement et la pension du personnel enseignant ;

2° Amélioration immédiate de la triste situation des sous-instituteurs et sous-institutrices par le vote de la proposition Maenhaut ;

3° Modification des dispositions légales concernant les pensions ;

4° Rétablissement des écoles d'adultes.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
12.	321.

Le bourgmestre de Moerbeke transmet au Sénat copie d'une pétition signée des notables et de 730 habitants de cette commune en vue d'obtenir la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de recette de la station du chemin de fer, les installations actuelles étant complètement délabrées et insuffisantes pour les besoins du trafic.

## DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, avec avis favorable.*

13.	320.	Le Conseil communal de Berchem prie les Chambres législatives de voter, le plus tôt possible, une loi portant de 2 à 4 le nombre des échevins de cette commune.
-----	------	---

## DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.*

14.	326.	Par pétition datée de Gand, les président et secrétaire général de l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française transmettent au Sénat le vœu ci-après émis, le 12 décembre 1909, par l'assemblée de cette association :
-----	------	--

« La Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie de Belgique ayant décliné publiquement toute mission purement littéraire, et, par conséquent, la Littérature belge d'expression française ne possédant, en notre pays, aucun organisme qui la représente officiellement, l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française émet le vœu :

» Que les Lettres belges d'expression française soient traitées sur le même pied que les Lettres belges d'expression flamande et que le Gouvernement, ou bien par la création d'une Académie littéraire d'expression française, ou bien par une refonte de la Classe actuelle des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie de Belgique, donne à la Littérature belge d'expression française une représentation officielle. »

## DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.*



Numéros  
d'ordre.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

3° De la Fédération nationale des receveurs communaux ;

4° De la Fédération nationale des fonctionnaires subalternes de la police,

Prient le Sénat de voter une loi leur assurant, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, une pension de retraite.

Les pétitionnaires insistent sur l'urgence de cette réforme qui intéresse quarante mille employés.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, et dépôt sur le bureau du Sénat pendant la discussion du Budget de ce Département.*

18. 307. Par pétition datée de Liège, les sieurs Barthélemy et consorts, employés inférieurs du service actif de la douane, exposent itérativement leur pénible situation et préconisent diverses mesures tendant à l'amélioration de l'état des choses actuel.

Même pétition du sieur Thiry et consorts, employés inférieurs des douanes de la province de Namur ; des sieurs Marchal et consorts, employés des douanes de la province de Luxembourg.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

*Le Président,*  
Baron DE FAVEREAU.